

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP08-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir les zones publiques FG04P et GG07P à même une partie de la zone résidentielle FG03R et de créer les zones résidentielles FG06R, FG07R, FG08R, FG09R et FG10R à même les zones résidentielles FG03R et FF01R suite à l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 9 mars 2026, a adopté le premier projet de règlement numéro PP08-2026, intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'agrandir les zones publiques FG04P et GG07P à même une partie de la zone résidentielle FG03R et de créer les zones résidentielles FG06R, FG07R, FG08R, FG09R et FG10R à même les zones résidentielles FG03R et FF01R suite à l'acceptation du plan d'aménagement d'ensemble ».

2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mercredi 22 avril 2026, à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au Règlement numéro 0663-2016 de zonage, afin :

- d'agrandir les zones publiques FG04P et GG07P à même une partie de la zone résidentielle FG03R (secteur situé au sud de la piste cyclable « La route des champs », à l'ouest de la route Jean-Lapierre et à l'est de la rue des Oliviers);
- de créer les zones résidentielles FG06R, FG07R, FG08R, FG09R et FG10R à même les zones résidentielles FG03R (secteur situé au sud de la piste cyclable « La route des champs », à l'ouest de la route Jean-Lapierre et à l'est de la rue des Oliviers) et FF01R (secteur situé au nord de la rue des Mélèzes, au sud de la rue des Frênes et de part et d'autre de la rue des Peupliers) et de définir les groupes, classes d'usages et normes d'implantation des zones résidentielles FG06R, FG07R, FG08R, FG09R et FG10R; et
- d'ajuster les limites d'un milieu humide et les tracés de cours d'eau au plan de zonage dans le secteur au nord de la rue des Peupliers et à l'ouest de la route Jean-Lapierre.

4. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter concernées.

5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

6. Que ce projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/avis-publics, sous la rubrique « Assemblée publique de consultation ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec les Services juridiques au 450 776-8277 afin d'obtenir une copie de ce projet.

Donné à Granby, ce 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 13 mars 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 13 mars 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland